



## Partenaires



## Coordonnées :

Comité Départemental JPA 56 :

57, rue Anita Conti

56000 VANNES

02 97 42 61 78

jpa56@jpa.asso.fr

<https://jpa56.fr/>



**Jeunesse  
au Plein Air | 56**  
MORBIHAN

L'école est un droit  
Les vacances aussi !

# Classe de découverte

Aide en partenariat avec l'ANCV et Enfance & Montagne.

Constitution du dossier par l'enseignant en ligne sur :

<https://www.jpa-aides.fr>

Vous pouvez commencer à faire votre demande 3 mois avant le début du séjour. Pour réaliser votre demande, vous avez jusqu'à 1 mois avant le départ.

- Séjour sur le territoire de l'Union Européenne.
- Le séjour de 4 nuitées minimum et 14 nuitées maximum (*1 nuitée minimum pour les maternelles*)
- Enfants entre 3 et 18 ans.
- Quotient familial inférieur ou égal à 900 €
- Cofinancement obligatoire (maire..).

De plus, une aide supplémentaire de 100 € est disponible pour chaque enfant en situation de handicap ayant un QF < 900.

## BAFA

Le comité JPA 56 peut accorder une aide financière dans le cadre de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Pour cela il faut :

- Etre âgé de 16 à 30 ans,
- Résider dans le Morbihan, avoir un quotient familial inférieur à 1500 €,
- Réaliser sa formation (1ère et 3ème partie) dans un organisme affilié à la JPA Nationale (<https://jpa.asso.fr/nos-membres/>),
- Effectuer son stage pratique dans une structure de loisirs (centre de vacances, ALSH...) hors ou dans le Morbihan.

Le comité JPA 56 aide les enfants et adolescents du **Morbihan** à partir en vacances collectives par le financement de bourses. Pour toute demande d'aide, un reste à charge minimum est laissé à la famille. Une seule bourse par enfant et par an.

## Enfant en situation de handicap

Concerne les séjours en centre de loisirs avec nuitée, les mini-camps, et les colonies de vacances.

- Notification du handicap par la MDA
- Devis du séjour de vacances
- Séjour d'une nuitée minimum.
- Enfant de moins de 18 ans

## Séjours de vacances collectives

Concerne les séjours en centre de loisirs avec nuitée, les mini-camps, et les colonies de vacances.

Constitution du dossier sur notre site internet deux semaines minimum avant le départ :

<https://jpa56.fr/>

- Quotient familial inférieur à 1 201 €.
- Séjour d'une nuitée minimum.
- Ploërmel Communauté : conditions particulières (nous consulter)